



Info Sciez

Juin 2012



© Sonia CONVERSET

Sommaire

Page 2 :

- RD 1005 : circulation alternée en juillet

Page 3 :

- Décisions municipales
- Enquête de l'Insee

Page 4 :

- Où sortir ?



Info Sciez Juin 2012

« Info Sciez »

Mairie de Sciez

Directeur de la publication :

Jean-Luc Bidal

Adjoint à la Communication :

Hubert Demolis

Commission Information

et Communication :

Président Richard Réale

Courriels : flash@sciez.info

Editorial

Des mesures de sécurité pour un été plus serein



Sciez, commune touristique, rencontre chaque été des problèmes récurrents liés à ce qu'on appelle communément la petite délinquance notamment sur le secteur Port-Plage.

Cette réalité nous oblige à prendre un certain nombre de mesures et d'orientations pour garantir la sécurité et le bien-être de tous :

- Etude et mise en place progressive d'un réseau de télésurveillance par caméra dans les secteurs scolaires, plage et parking.
- Embauche de deux auxiliaires de police du 15 juin au 15 septembre et d'un troisième du 15 juillet à fin août qui sera à cheval, chargé de la surveillance générale.

L'ensemble de ces mesures doit permettre aussi bien aux citoyens qu'aux vacanciers de se reposer en toute quiétude.

Je ferai en fin d'année un bilan avec l'ensemble des acteurs touristiques pour voir si cela est suffisant ou s'il faut engager d'autres mesures complémentaires.

Je vous souhaite un été ensoleillé, empli de gaieté, ainsi que beaucoup de touristes pour les acteurs de la vie économique de notre si agréable commune.

Jean-Luc Bidal

Maire de Sciez

Elections législatives

Les dimanches 10 et 17 juin
de 8h00 à 18h00 au C.A.S.

Information voirie

RD1005 : circulation alternée à Bonnatrait début juillet



Le Conseil Général a décidé d'effectuer une réfection complète de la route départementale 1005, entre le carrefour de la route du Port et le carrefour de la route de Perrignier.

Le mauvais état de la chaussée et les nuisances sonores qui en découlent pour les riverains, ont incité le Conseil Général à voter un budget de 300 000 € pour refaire ce tronçon en 2012.

Ces travaux se dérouleront de jour (en deux tranches) du **4 au 6 juillet, et du 9 au 11 juillet** sous réserve de conditions météorologiques favorables.

La circulation sera gérée en alternat avec feux tricolores et une déviation des poids-lourds est prévue par Bons-en-Chablais, durant les 2 tranches de travaux

Conscients des problèmes de circulation que nous allons rencontrer pendant cette période estivale, nous avons interrogé les services du Conseil Général sur ces travaux :

Pourquoi le Conseil Général a-t-il choisi ces dates ?

Réponse du Conseil Général :

- Les travaux doivent être effectués en dehors des périodes scolaires pour ne pas perturber les transports des enfants.
- Cette période a été retenue par les services du Conseil Général parce qu'il n'y a pas de travaux sur la route Machilly / Thonon-les-Bains par Bons-en-Chablais
- C'est la période de l'été où l'on constate la plus faible activité touristique.
- Il est trop aléatoire d'effectuer ces travaux durant les vacances de Toussaint à cause des conditions météo.
- Le budget consacré à cette opération sera annulé si les travaux ne sont pas effectués en 2012.

En quoi consistent les travaux ?

- La chaussée sera décapée sur 18 cm de profondeur et les différents regards existants à réhabiliter ne permettent pas d'envisager la circulation en dehors des heures de travail.
- Le tronçon entre le carrefour de la route de Perrignier et la mairie de Sciez ne sera envisagé qu'après la création d'un rond-point prévu dans le secteur de l'accès au domaine de Guidou (voir bulletin municipal).

Pourquoi le Conseil Général n'envisage-t-il pas les travaux de nuit ?

- Ces travaux entraînent trop de nuisances sonores (rotation des camions et surtout raboteuses) qui ne peuvent pas être effectués de nuit dans un secteur d'habitat dense.
- Le travail de nuit amène des plus-values qui diminueraient considérablement l'enveloppe financière votée et par conséquent une distance refaite moins importante.
- Nota : La Commune a insisté auprès du Conseil Général pour que ces travaux soient effectués d'une manière durable et cela contrairement à ceux précédemment effectués (pas du rapiéçage).

Quelles sont les conséquences sur la circulation ?

- Les travaux sont prévus de 7h00 à 17h00. Mais compte tenu du type de travaux l'alternat de la circulation par feux sera maintenu la nuit.

Et les conséquences pour les habitants et les commerces de Bonnatrait ?

- Un accès difficile à vos habitations et commerces pendant cette période.
- Une information particulière sera faite en temps opportun, en fonction de l'avancement des travaux.
- L'interdiction de travaux sur la voirie refaite durant les 3 prochaines années.

Pourquoi la commune participe-t-elle pour un montant de 47 000 € à ces travaux financés par le Conseil Général ?

- La Commune profite de ces travaux pour remettre en conformité son réseau d'eaux pluviales.
- Réfection et création d'avaloirs en bordure de trottoirs, etc.

Ces travaux seront effectués la semaine précédente soit du **21 mai au 1er juin 2012** n'engendreront pas de coupure de circulation mais un simple ralentissement.

Quels conseils pour cette période difficile ?

Eviter les heures de pointe, privilégier les itinéraires par Bons-en-Chablais, le co-voiturage et les transports en commun.

Une information continue sera assurée via le flash Info, message dans les boîtes à lettres, par les médias : Dauphiné, Messenger, La Radio Plus et site internet de la commune : ville-de-sciez.com

Une information actualisée sera affichée sur les panneaux lumineux aux entrées de la commune.

Pour tout autre renseignement :

Service Départemental de la Voirie
Arrondissement de Thonon-les-Bains
31 Boulevard Pré-Cergues 74200 Thonon-les-Bains
Tél : 04 50 71 17 50

Décisions municipales

Détermination du nombre de postes d'adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité moins 6 abstentions (*Claude Bidal, Sandrine Fillon, Lionel Kupper, Georgette Vuattoux, Bernard Huvenne et Michel Requet*) décide de fixer le nombre de postes d'adjoints au Maire à sept et de ne pas remplacer le poste laissé vacant à la suite du décès de Monsieur Jean-Pierre Eme.

Remplacement de Jean-Pierre Eme au sein des instances intercommunales.

Monsieur Jean-Pierre EME était délégué suppléant au Conseil de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, représentant au Comité de Rivières, titulaire au SYMASOL et membre de la commission « Schéma multimodal des transports » de la C.C.B.C.

En conséquence, il convient de nommer un remplaçant auprès de ces instances.

Le conseil nomme Monsieur Pierre Favre pour le remplacer dans toutes ces fonctions.

Remboursement à la C.C.B.C. des prestations 2011 de l'agent chargé d'urbanisme

Le Maire présente le décompte des prestations de l'agent chargé d'urbanisme établi par la Communauté de Communes du Bas-Chablais pour l'année 2011 pour la commune de Sciez, le montant s'élève à 24 618 € pour 873 heures effectuées.

Le Conseil autorise le mandatement du titre exécutoire.

Subvention exceptionnelle au profit de l'Association Seins Léman Avenir

Madame Jeanine Henry, Conseillère municipale, explique à l'assemblée pourquoi l'installation d'un mammoth dans le Chablais est importante comme l'a expliqué le Docteur Jacques Salvat lors d'une conférence donnée sur ce sujet le 28 avril 2012 au Théâtre de Guidou.

Une association Seins Léman Avenir a été créée pour permettre l'acquisition de cet équipement.

Considérant l'utilité publique de celle-ci le Conseil Municipal décide de participer à l'achat du futur mammoth à hauteur de 1 000 €.

Le compte rendu complet du Conseil Municipal peut être consulté dans le hall de la mairie et sur www.ville-de-sciez.com

Insee

Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

L'Insee réalise jusqu'au 30 juin, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Ville-de-sciez.com

Les Reportages à découvrir ce mois-ci :

- De nombreux reportages réalisés à l'occasion de la Fête du Nautisme et de l'Handinautique 2012 au Port de Sciez
- Des émissions spéciales et en live depuis la 22ème Foirexpo de Sciez
- Des reportages sur les dernières manifestations officielles organisées en mai sur la commune de Sciez.

Inscriptions scolaires

Rentrée 2012

Les parents dont les enfants sont nés en 2009 doivent procéder à l'inscription scolaire en mairie.

Se munir obligatoirement du :

- livret de famille
- carnet de santé ou de vaccinations
- justificatif de domicile

Lors de l'inscription en mairie, il vous sera remis un certificat d'inscription, obligatoire pour l'admission à l'école de secteur.

Les mêmes formalités sont demandées pour toute inscription à l'école élémentaire d'un enfant habitant la commune de Sciez, nouvellement installé, né entre 2002 et 2009.

Ecole de musique

Inscriptions pour l'année 2012 - 2013

Les permanences des nouvelles inscriptions auront lieu du mercredi 27 au vendredi 29 juin de 17h00 à 19h00 et du mardi 3 au jeudi 5 juin de 17h00 à 19h00 à l'école de musique, place de l'église.

Disciplines enseignées : flûte - clarinette - saxophone - trompette - cor - trombone - tuba - batterie percussion - chant - violon - violoncelle - piano - guitare - éveil musical - chorale d'enfants - orchestre d'harmonie - chœur d'adultes.

Renseignements : 04 50 72 30 96.

Elections législatives

Les dimanches 10 et 17 juin de 8h00 à 18h00 au C.A.S.

Ministère de l'Agriculture

Déclaration annuelle des ruches

Tout propriétaire de ruches et dès la première, est tenu d'en faire une déclaration chaque année en précisant leur nombre et leurs emplacements, selon les modalités définies par instruction du Ministre chargé de l'Agriculture.

Un récépissé de déclaration sera délivré en retour aux intéressés pour être joint à leur registre d'élevage.

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site internet : www.service-public.fr ou sur le site du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie (www.syndapi74.fr) qui communique également des informations utiles et complémentaires.

